

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE
MRC DE LA MATANIE**

Le conseil de la municipalité de Sainte-Paule siège en séance extraordinaire ce 8 avril 2020 par voie visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence: *Monsieur Pierre Dugré, maire, messieurs les conseillers, Urbain Bérubé, Réginald Lizotte et Claude Vaillancourt, Mesdames les conseillères, Chantal Leclerc, Suzanne Vinet et Mylaine Bégin.* Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par visioconférence: Madame Mélissa Levasseur, directrice générale et secrétaire-trésorière.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 16 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par, le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, appuyé par la conseillère, madame Mylaine Bégin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

« **QUE** le conseil accepte que la présente séance extraordinaire soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence. »

Constatation du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Pierre Dugré. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Mélissa Levasseur, est également présente et agit à titre de secrétaire.

La présente séance a dûment été convoquée par Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Mélissa Levasseur en signifiant l'avis de convocation à chacun des membres du conseil municipal, en conformité avec les articles 152, 153 et 156 du *Code Municipal du Québec*.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire, monsieur Pierre Dugré ouvre la séance à 19h10 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

Les membres du conseil étant tous présents, ils consentent unanimement à ce que le sujet suivant soit ajouté, traité et discuté lors de la présente séance, en plus de ceux indiqués à l'avis de convocation :

- **FIXER LES TAUX DES INTÉRÊTS ET DE LA PÉNALITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 SUITE À LA DÉCLARATION D'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE PRÉVUE PAR LE DÉCRET N° 177-2020**

2020.04.073

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère, madame Chantal Leclerc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D' l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 8 avril 2020, comme préparé et lu.

2020-04.074

ADOPTION FINALE - RÈGLEMENT 392-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 391-19 POUR FIXER LES TAUX DES TAXES ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION.

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement numéro 392-20 a été remis à chaque membre du conseil municipal plus de deux jours ouvrables avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion et le dépôt du projet règlement 392-20 a été dûment donné par la conseillère, madame Suzanne Vinet, lors de la séance ordinaire du 6 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Suzanne Vinet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D' le Règlement 392-20 modifiant le règlement numéro 391-19 pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2020 et les conditions de leur perception.

DE déposer le règlement numéro 392-20 dans le Livre des règlements de la Municipalité de Sainte-Paule, à la mairie, au 102, rue Banville, Sainte-Paule, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur le site internet de la municipalité.

2020-04.075

FIXER LES TAUX D'INTÉRÊT ET DE LA PÉNALITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 SUITE À LA DÉCLARATION D'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE PRÉVUE PAR LE DÉCRET N° 177-2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Paule suspend et fixe sont taux d'intérêt et de pénalité du règlement #392-20 à « 0 % » jusqu'à l'expiration de la période de la déclaration d'état d'urgence sanitaire prévue par le décret n° 177-2020 du 13 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité de Sainte-Paule pour l'exercice financier 2020 qui demeure impayée est établi à 0% entre le 6 avril 2020 au 30 juin 2020.

QUE ce taux d'intérêt et pénalité réduit ne s'applique pas aux arrérages de taxes antérieurs, soit avant le 8 avril 2020;

En cas de renouvellement de cette déclaration d'état d'urgence, la suspension prévue par la présente résolution est renouvelée pour une période équivalente.

La présente résolution prend effet après l'adoption du Règlement 392-20 modifiant le règlement numéro 391-19 pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2020 et les conditions de leur perception, soit le 9 avril 2020.

2020-04.076

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Mylaine Bégin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

DE lever la séance à 19h19.

Je Pierre Dugré, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Mélissa Levasseur
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Pierre Dugré
Maire